

## DESCRIPTION DU PROJET

Rhisnes héberge l'Administration communale et de nombreux services, commerces et activités communales. Rhisnes est également l'un des deux seuls villages, avec Bovesse, à être desservi par le chemin de fer, à savoir la ligne 161 Namur – Bruxelles. Le train circulant sur cette ligne, permet à chaque passager, en provenance de Rhisnes de rejoindre la capitale régionale, Namur, en moins de 10 minutes.

La gare de Rhisnes se situe au sud-ouest du village. Elle est légèrement excentrée par rapport au cœur de village de Rhisnes. Le quartier entourant la gare forme un second pôle, une seconde centralité. Il mérite donc, au même titre que le cœur de village de Rhisnes, un programme d'actions pour la qualité du cadre de vie. De plus, il apparaît nécessaire d'aménager ce quartier, afin de tirer au maximum profit de la desserte ferroviaire du village. Le quartier de gare de Rhisnes fait l'objet d'une réflexion avec le quartier de gare de Bovesse, dans la fiche-projet I.11 « Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gares de Rhisnes et Bovesse ». Ce travail fera office de départ pour cette fiche-projet.

La zone d'étude (cf. Localisation) principalement composée d'habitat de type pavillonnaire, est sous influence directe de la présence d'une ligne de chemin de fer, c'est pourquoi il est essentiel de concentrer les efforts sur ce périmètre. En plus des propositions décrites dans l'analyse urbanistique de la fiche-projet I.11, il serait intéressant de réfléchir à celles-ci :

- **densifier l'habitat au sein du périmètre de projet**, pour éviter une urbanisation le long des axes de transports, tout autour de la gare. Il y'a du foncier disponible au sein du périmètre d'étude, notamment avec la ZACC. Densifier l'habitat, permet des services de meilleure qualité, et d'éviter le grignotage des terres agricoles et tous les problèmes qui en découlent (imperméabilisation des sols, pollution, réduction des terres cultivables...). La densification est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;
- **décloisonner les quais de gare**, pour une meilleure accessibilité, et insérer davantage la gare dans le quartier. Le quai direction Bruxelles est cloisonné par les différents bâtiments qui se situent devant, ces derniers revêtent en plus d'une qualité architecturale médiocre ;
- **créer des services de proximité dans le quartier**, afin de dynamiser la zone et de simplifier les trajets des habitants. La mixité des fonctions est un élément clé pour répondre aux problématiques de la ville de demain ;
- **renforcer le nœud multimodal**, à savoir la proximité du chemin de fer et de l'autoroute. les liaisons entre ces deux axes de transport doivent être renforcées, notamment en transport en commun ;
- **aménager des pistes cyclables sur l'ensemble du périmètre**, afin d'inciter les habitants aux déplacements à vélo, notamment vers les équipements communautaires du quartier, à savoir la gare et les équipements sportifs. Il est important de connecter entre eux la gare et les principales zones résidentielles environnantes ainsi que le centre de village de Rhisnes ;
- **renforcer l'identité du quartier**, en aménageant notamment un bâtiment de gare, pour l'accueil des voyageurs et répondre à leurs besoins avec certains services comme un distributeur, des toilettes, un point information (la fiche-projet I.11 détaille cet aménagement) ; Aménager une place devant le bâtiment de gare renforcerait la centralité du lieu.

Cette liste indicative est bien entendu susceptible d'évolutions, notamment en fonction des conclusions de la fiche I.9 mais aussi en fonction des projets d'Infrabel pour l'élargissement des voies de chemin de fer.

## ORIGINE DE LA DEMANDE

La demande émane à la fois du Collège communal, de la CLDR, des groupes de travail, des consultations villageoises, de la consultation des jeunes.

## JUSTIFICATION DU PROJET

Le projet se justifie pour les raisons suivantes :

- la desserte par chemin de fer est une aubaine pour le village de Rhisnes, la proximité des axes de communication est une des qualités de la commune, et que les habitants apprécient. Il est donc nécessaire d'aménager un quartier qui intègre complètement ce mode de transport ;
- Rhisnes, en tant que centre administratif de la Commune, doit donner l'exemple aux autres villages en termes de développement durable, notamment en prônant l'utilisation de mode de transport alternatif ;
- l'aménagement du quartier de Rhisnes permettra de répondre aux besoins des habitants en termes de services et d'équipement ;
- le développement des transports en commun est une des attentes les plus importantes des habitants.

Principales fiches du PCDR liées au projet :

I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse

II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local

III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées

## LOCALISATION

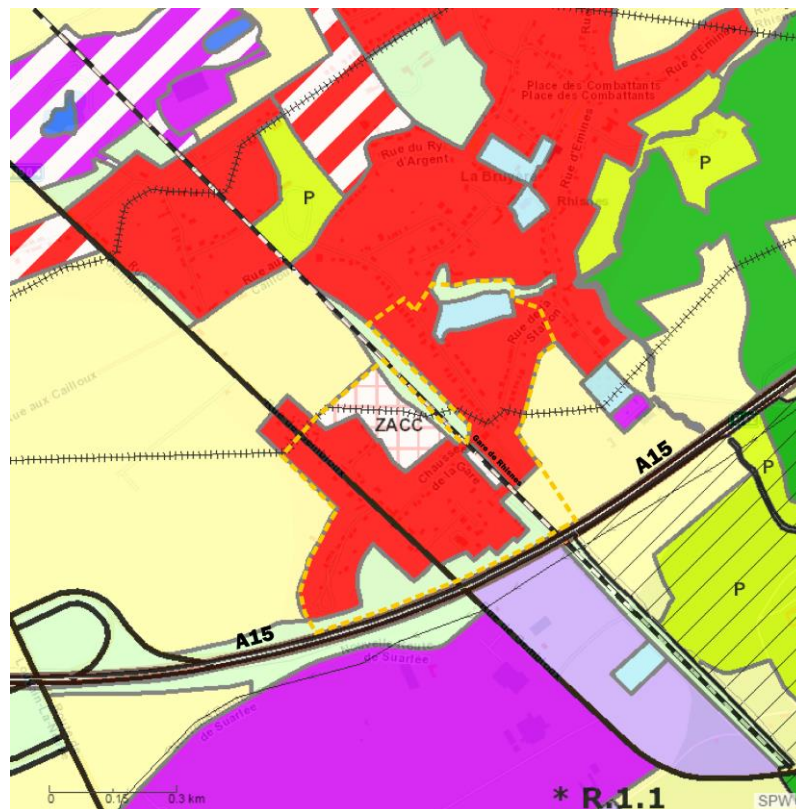
La Bruyère est une commune de la Province de Namur, elle se situe au nord de cette dernière. Le village de Rhisnes est quant à lui situé à l'extrémité sud-ouest de La Bruyère, ce qui fait de lui le village le plus proche géographiquement de la capitale régionale, Namur. Le projet couvrira comme périmètre d'étude, une zone délimitée de la manière suivante :

- au nord, par les équipements sportifs de la rue des chômeurs ;
- au nord-est, par la zone d'habitat longeant la rue de la Station ;
- au sud, par l'A15 et par le croisement de la rue des Ponts et de l'A15 ;
- au sud-ouest, par la zone d'habitat formée rue de Suarlée ;
- à l'ouest, par la ZACC (Zone d'Aménagement Communal Concerté).


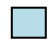





## STATUT AU PLAN DE SECTEUR






 Périmètre d'étude du réaménagement du quartier de gare de Rhisnes



### Le périmètre de réflexion comprend :

-  - de la zone d'habitat de chaque côté du chemin de fer
-  - de la zone de services publics et d'équipements communautaires (correspondant à la gare)
-  - de la zone espace vert
-  - une ZACC côté ouest de la gare
-  - de la zone « non affectée »

### Autour du périmètre, on peut discerner :

-  - de la zone d'habitat
-  - de la zone agricole
-  - de la zone de parc (P)
-  - une ZAEM existante au sud
-  - Un périmètre d'intérêt paysager

## STATUT DE PROPRIÉTÉ

Les terrains concernés sont des terrains publics, sauf pour les zones d'habitation comprises dans le périmètre d'étude. Les terrains de la ZACC sont privés.

## TÂCHES À RÉALISER

- Mettre en lien cette fiche-projet avec le résultat de l'étude sur l'aménagement des quartiers de gares du lot I ;
- Développer une stratégie afin de mettre en place les mesures citées dans la description du projet ;
- Consulter les habitants pour connaître leur avis sur la stratégie à engager ;
- Contacter les autres acteurs du quartier pour connaître leurs avis (SNCB, Infrabel, ZAEM ...).

## OBJECTIFS VISÉS

	Défi (objectifs de développement)	Objectifs opérationnels	
Axe 1 : Gouvernance	Affirmer l'inscription de la gouvernance communale dans les enjeux du développement rural durable	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Asseoir le rôle exemplatif de l'Administration communale en matière de développement durable</b>
		<input type="checkbox"/>	Sensibiliser et mobiliser les citoyens aux gestes durables
		<input type="checkbox"/>	Etablir une communication efficace entre Commune, citoyens et acteurs du territoire
Axe 2 : développement économique	Assurer un développement économique en phase avec le caractère rural	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Valoriser et développer les ressources du territoire communal</b>
		<input type="checkbox"/>	Attirer de nouvelles activités économiques en lien avec les besoins locaux
		<input type="checkbox"/>	Initier des partenariats avec des pôles économiques avoisinants
Axe 3 : Aménagement du territoire, cadre de vie et environnement	Préserver l'équilibre entre le cadre de vie rural de la commune et son dynamisme territorial	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Gérer et améliorer la qualité environnementale du territoire</b>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Développer une vision prospective et dynamique du territoire</b>
		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Aménager des espaces publics intégrés, pour tous et de manière concertée</b>
		<input type="checkbox"/>	Soutenir la création de logements pour toutes les générations
Axe 4 : Mobilité	Donner une place à tous les modes de déplacements	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Permettre à chacun de rallier les différents pôles en toute sécurité</b>
		<input type="checkbox"/>	Créer un circuit de liaisons lentes inter villages
		<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Favoriser les alternatives à la voiture individuelle</b>
Axe 5 : Dynamisme socio-culturel	Renforcer le plaisir de vivre ensemble à La Bruyère	<input checked="" type="checkbox"/>	<b>Améliorer les services aux personnes</b>
		<input type="checkbox"/>	Permettre le développement d'activités intergénérationnelles
		<input type="checkbox"/>	Mettre en valeur les atouts associatifs, sportifs, culturels et patrimoniaux

## **SOURCES DE FINANCEMENT**

- Développement rural

## **GESTIONNAIRES DE PROJET**

- Commune
- Infrabel
- SPW
- CLDR
- CCATM
- TEC
- Associations sportives et mouvements de jeunes actifs dans le périmètre

## **ELÉMENTS DONT IL FAUT TENIR COMPTE POUR LA PRIORITÉ À ACCORDER**

Les éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder, sont :

- Plusieurs projets du PCDR :
  - I.11. Mener une réflexion stratégique pour le réaménagement des quartiers de gare de Rhisnes et Bovesse
  - II.2. Aménager le cœur du village de Rhisnes et mettre en valeur le patrimoine local
  - III.13. Développer du logement pour les jeunes ménages et les personnes âgées
- le projet de restructuration des voies de chemin de fer.

## **ETAT DU DOSSIER**

/

## IMPACTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

### Pilier environnemental :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Diminuer la circulation automobile dans le cœur de village.	Favoriser le développement de modes de transport alternatifs comme le vélo.
Aménager les abords de gare	Rendre davantage accessible le transport ferroviaire (peu polluant) aux habitants

### Pilier économique :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Développer le commerce et les activités autour de la gare de Rhisnes	Créer une véritable centralité économique, qui incitera à l'installation de nouveaux commerces.
Renforcer le nœud multimodal présent à La Bruyère	Inciter les entreprises à s'installer, par une mobilité facilitée

### Pilier social :

Impacts	Réponse attendue (développer si pertinent)
Favoriser les rencontres au sein du quartier de gare.	Augmenter les lieux de rencontres des habitants dans le quartier.